



Entrée en vigueur : février 2024

## Cadre de référence

**Nom du comité :** Conseil des présidents (le « Conseil »)

**Mandat :** Fournir un forum où la présidente ou le président de Water Polo Canada (WPC) et les président·es des organismes provinciaux de sport (OPS) peuvent discuter d'enjeux liés à des priorités stratégiques communes.

### **Principales responsabilités :**

- Partager les meilleures pratiques au sujet de la gouvernance du CA, de la surveillance financière et des outils d'auto-évaluation, puis mettre au point des stratégies pour transmettre cette information jusqu'aux clubs.
- Reconnaître les problèmes qui entravent le progrès vers l'atteinte des objectifs stratégiques décrits dans le plan stratégique de WPC et en discuter.
- Penser à des approches favorisant une culture de sport sécuritaire aux trois niveaux de water-polo au Canada et identifier des mesures que les organisations peuvent prendre pour les aider à assurer un environnement de sport sécuritaire, comme la formation et le processus de certification des entraîneurs·es, par exemple.

**Pouvoirs :** Le Conseil des présidents est un mécanisme mis en place pour que les présidents·es des OPS puissent exprimer leurs idées sur la gouvernance du water-polo au Canada au conseil d'administration de WPC.

### **Composition :**

Le Conseil sera formé des personnes suivantes :

- La personne occupant la présidence de WPC, qui animera les réunions
- Le vice-président ou la vice-présidente de WPC
- Les personnes occupant la présidence des OPS membres<sup>1</sup>

### **Réunions :**

- Il y aura une réunion annuelle du Conseil en personne, à l'AGA.
- Toutes les autres réunions du Conseil se dérouleront par conférence téléphonique ou par le biais d'une plateforme de réunion en ligne hébergée par WPC. Au moins quatre réunions seront organisées; le calendrier de ces réunions sera décidé par le Conseil.

---

<sup>1</sup> Les vice-présidents·es des OPS sont aussi invité·es.



- Au moins une de ces réunions virtuelles sera une réunion conjointe du Conseil des présidents et du Conseil des opérations, dont l'ordre du jour comprendra des sujets pertinents à la fois pour la gouvernance et les opérations.

**Ressources :**

Lorsque leur apport peut aider à enrichir la conversation sur un point à l'ordre du jour, des membres du personnel de WPC ou des OPS, des membres du CA et/ou des experts dans un domaine particulier peuvent être invités à se joindre à la réunion dans le cadre d'une discussion précise.

**Domaines d'intérêt :**

Au moins une fois par an, le Conseil identifiera une liste de sujets sur lesquels se concentrer, en se basant sur les priorités stratégiques du CA de WPC. En plus de travailler en collaboration sur cette liste, le Conseil discutera également des sujets urgents au fur et à mesure de leur émergence.

**Plan stratégique :**

Toutes les actions et tout le travail du Conseil visent l'atteinte des meilleurs résultats pour le water-polo au Canada.

**Rapports :**

Le Conseil préparera un rapport sur ses réalisations et le soumettra avant l'assemblée annuelle de WPC.

**Revue et approbation :**

Le CA reverra ce cadre de référence une fois par année, en discutera et y apportera des mises à jour en temps utile au besoin.